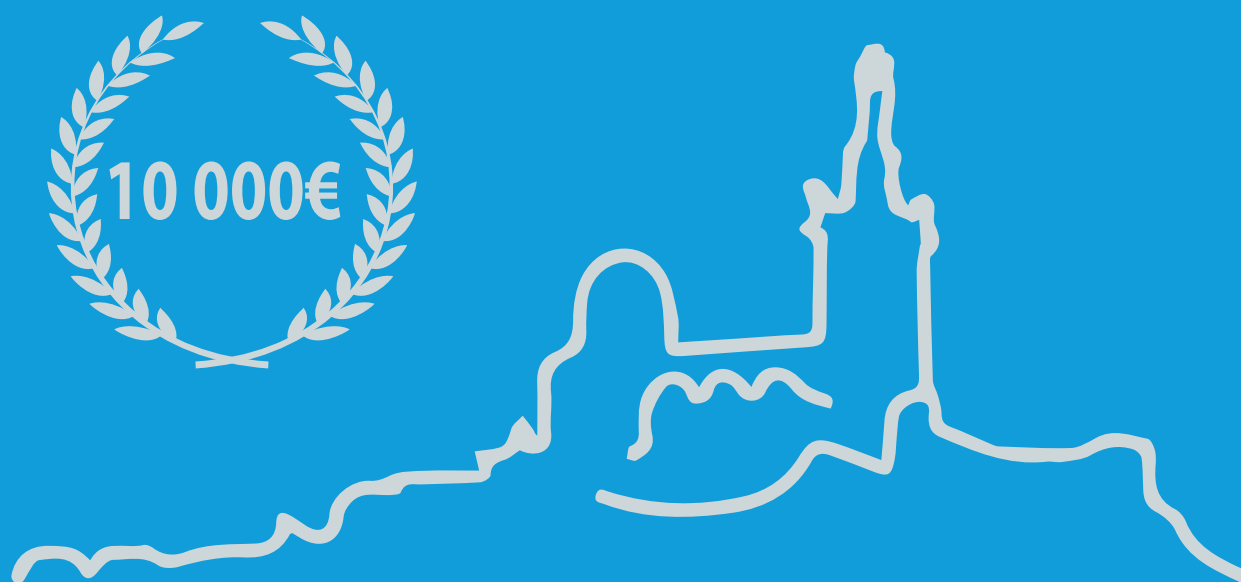


TOURNOI NATIONAL ★ de TENNIS DE TABLE

Dimanche 8 septembre 2019

24^{ème} OPEN DE MARSEILLE



GYMNASE LA MARTINE

Saint-Antoine - 13015 MARSEILLE

www.asandtt-marseille.fr

Tél. 04.91.78.80.00



En collaboration avec



Les Terrasses de St Mitre

Restaurant - Pizzeria

57, Chemin des Serens - 13013 MARSEILLE

04 91 66 49 95





MARSEILLE
Siège Social
Chez Mr Gulian
82 Bd Seignelay
13012 Marseille
Tél : 04-91-78-80-00

LIGUE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

24^{ème} OPEN DE MARSEILLE

REGLEMENT DU TOURNOI

Article 1: Le tournoi est homologué par la F.F.T.T. (N° 1221/ 2019-A – Dotation 10 000 €) et de ce fait, les règlements fédéraux seront strictement appliqués. Il se déroulera au gymnase la Martine, (salle Omnisports de la Martine, chemin de la Martine, 13015 Marseille).

Article 2: Dans tous les tableaux, les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches de 11 points.

Article 3: COMPOSITION, HORAIRES, ET DOTATIONS DES TABLEAUX

Dimanche 8 septembre 2019							
Tableau	Catégories	Horaires	Vainqueur	Finaliste	1/2 Finaliste	1/4 Finaliste	1/8 Finaliste
1	NC à 8 (NC à 899)	11 H 30	80 €	40 €	20 €	15 €	-
2	NC à 11 (NC à 1199)	12 H 30	90 €	45 €	25 €	15 €	-
3	NC à 13 (NC à 1399)	08 H 30	105 €	55 €	25 €	15 €	-
4	NC à 15 (NC à 1599)	09 H 30	120 €	60 €	30 €	20 €	-
5	NC à 18 (NC à 1899)	10 H 30	160 €	80 €	40 €	25 €	-
6	NC à N° 501	13 H 30	320 €	160 €	80 €	40 €	-
7	NC à N° 101	14 H 30	440 €	220 €	110 €	55 €	-
8	Moins de 15 ans	13 H 30	120 €	60 €	30 €	15 €	-
9	Toutes Séries Dames	16 H 00	240 €	120 €	60 €	30 €	-
10	Toutes Séries Hommes	16 H 00	1000 €	500 €	250 €	125 €	40 €

N.B. Les féminines peuvent s'inscrire dans tous les tableaux messieurs en tenant compte de leurs points mentionnés sur la licence.

Article 4: Tous les tableaux se joueront par poules de trois, sauf le « toutes séries messieurs » qui se déroulera par élimination directe.
Le premier de chaque poule sera qualifié pour le tableau à élimination directe.

Article 5: Tout(e) joueur (se) pourra s'inscrire dans trois tableaux, en plus du tableau toutes séries hommes.

Article 6: Le forfait sera prononcé 5 minutes après le premier appel.

Article 7: Les joueurs perdants sont tenus d'arbitrer la partie suivante, ou celle que le juge-arbitre leur attribuera. Tout joueur refusant de se plier à cette règle sera scratché par le juge-arbitre pour les tableaux dans lesquels il serait encore qualifié.

Article 8: Les balles ne seront pas fournies par l'Organisation. Les joueurs devront se munir de balles plastiques ou celluloïd homologuées, en cas de litige un tirage au sort sera effectué par le Juge-Arbitre.

Article 9: Les classements seront ceux de la saison 2019/2020.

Il est impératif que chaque joueur donne à l'inscription son N° de licence, son classement et son nombre de points.

« Seuls pourront prendre part au tournoi les joueurs ou joueuses dont les licences seront validées (19 / 20) ou en mesure de prouver leur licenciation pour la saison 2019 / 2020 ».

Article 10: CHALLENGE DU NOMBRE

Le club organisateur attribuera à titre définitif un challenge du nombre au club présentant le plus grand nombre d'engagés présents sur la compétition.

Article 11: Il n'y aura pas d'interruption pendant la durée du tournoi. Une buvette se tiendra ouverte durant toute la compétition.

Article 12: Le tirage au sort public sera effectué au gymnase de la MARTINE (salle Omnisports de la Martine, chemin de la Martine, 13015 Marseille) le samedi 7 Septembre 2019 à 17 heures pour les tableaux 1 à 10, par le Juge Arbitre National, Robert VASSEUR (N°592477), Cortina, 20100 SARTENE.

Article 13: Le club décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou d'accident.

Article 14: Une tenue sportive conforme sera exigée.

Article 15: Il est formellement interdit de coller des revêtements en dehors des espaces prévus à cet effet. Une seule aire est prévue pour le collage. Il est rappelé qu'il est interdit de fumer dans le gymnase.

Article 16: MONTANT DES ENGAGEMENTS

10 € pour le tableau toutes séries hommes.

8 € pour les tableaux seniors, dames et – de 15 ans.

Il vous est rappelé que chaque joueur doit donner son N° de licence lors de l'inscription.

Article 17: Les engagements devront parvenir :

Le samedi 7 septembre 2019 dernier délai 13 heures pour les tableaux 1 à 10.

De préférence sur le site du club : <http://asandtt-marseille.fr>

Soit entre 16 h 00 et 22 h 00 au 04.91.78.80.00

ou 06.32.87.53.44. (Directeur du Tournoi : Alain NOBILI)

Article 18: Le fait de s'inscrire implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 19: Pour tout point non prévu au présent règlement, il sera fait application des règlements de la Fédération Française de Tennis de Table.

Article 20: L'organisateur se réserve le droit d'annuler un tableau, si "faute de participants".

CHALLENGE DU NOMBRE

Il sera décerné à titre définitif au club présentant le plus d'engagés.

